Etats financiers annuels de SICAV

SICAV TRESOR

SICAV TRESOR publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **18 Mai 2022.** Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes « LEJ AUDIT » représenté par M. Bessem JEDDOU.

BILANS	BILANS COMPARES AU 31/12/2021						
DESIGN	ATION	NOTE	31/12/2021	31/12/2020			
			Montants en Dinars	Montants en Dinars			
ACTIF			Dillars	Dinais			
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	111 178 638	79 575 370			
AC1-A	OBLIGATIONS DE SOCIETES		15 826 185	21 075 443			
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		94 672 706	52 362 612			
AC1-C	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		679 747	6 137 316			
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	28 706 205	74 778 625			
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		25 997 242	74 778 505			
AC2-B	DISPONIBILITES		2 708 963	119			
TOTAL	ACTIF		139 884 842	154 353 995			
PASSIF							
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	150 255	68 913			
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	45 189	66 167			
TOTAL	PASSIF	PA	195 444	135 080			
ACTIF N	IET		139 689 398	154 218 915			
CP1	CAPITAL	CP1	133 045 921	147 020 137			
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	6 643 477	7 198 778			
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		803	139			
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		7 403 420	7 491 367			
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIOD	E	- 760 746	- 292 728			
CP2-D	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE CLOS		0	0			
CP2-E	0	0					
ACTIF N	IET		139 689 398	154 218 915			
TOTAL	ACTIF NET ET PASSIF		139 884 842	154 353 995			

ETATS	DE RESULTAT COMPARES AU 31/12/2021				
DESIGN	ATION	NOTE	31/12/2021		31/12/2020
			Montants Dinars		Montants en Dinars
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	4 623	648	4 590 481
PR1-A	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		1 026	062	1 477 003
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		3 340	038	2 847 188
PR1-C	REVENUS DES AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		257	548	266 290
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	3 765	708	3 920 014
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR A COURT TERME		483	335	534 902
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		1 603	155	2 265 234
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERM	IE)	871	334	1 103 638
PR2-D	REVENUS DES PRISES EN PENSION LIVREES		807	885	16 240
REVEN	JS DES PLACEMENTS		8 389	356	8 510 495
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	- 772	256	- 799 510
REVEN	J NET DES PLACEMENTS		7 617	101	7 710 986
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	- 213	680	- 219 619
RESULT	TAT D'EXPLOITATION		7 403	420	7 491 367
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		- 760	746	- 292 728
SOMME	S DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		6 642	674	7 198 639
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		760	746	292 728
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		2	926	- 341 834
PR4-C	+/- VAL.REAL./ CESSION DE TITRES		182	897	583 612
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES			0	0
DEGUIT	TAT NET DE LA DEDIODE		7 500	242	7 700 445
KESUL	TAT NET DE LA PERIODE		7 589	243	7 733 145

ETATS DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2021					
DESIGN	ATION	31/12/2021	31/12/2020		
		Montants en Dinars	Montants en Dinars		
	ARIATION ACTIF NET RESULTANT DES TIONS D'EXPLOITATION	7 589 243	7 733 145		
	·				
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	7 403 420	7 491 367		
AN1-B	VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	2 926	- 341 834		
AN1-C	+/-VAL REAL.SUR CESSION DES TITRES	182 897	583 613		
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES	0	0		
AN2 DIS	TRIBUTION DE DIVIDENDES	- 7 516 643	- 7 332 739		
AN3 TR	ANSACTIONS SUR LE CAPITAL	- 14 602 117	1 368 272		
sousc	RIPTIONS	112 957 237	174 335 543		
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	109 651 500	170 626 600		
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(S)	-1 555 674	-2 770 976		
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(S)	2 539 461	2 499 396		
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX. EN COURS(S)	2 321 949	3 980 523		
	RACHATS	-127 559 353	-172 967 271		
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-124 023 700	-168 822 400		
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(R)	1 767 836	2 718 645		
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	-2 220 794	-2 590 265		
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX EN COURS.(R)	-3 082 695	-4 273 251		
	VARIATION DE L'ACTIF NET	-14 529 517	1 768 678		
AN4	ACTIF NET				
AN4-A	DEBUT DE PERIODE	154 218 915	152 450 237		
AN4-B	FIN DE PERIODE	139 689 398	154 218 915		
AN5	NOMBRE D'ACTIONS				
AN5-A	DEBUT DE PERIODE	1 493 029	1 474 987		
AN5-B	FIN DE PERIODE	1 349 307	1 493 029		
	VALEUR LIQUIDATIVE				
A-	DEBUT DE PERIODE	103,292	103,357		
B-	FIN DE PERIODE	103,527	103,292		
AN6 TA	UX DE RENDEMENT	4,89%	4,81%		

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE LA SICAV TRESOR

PERIODE DU 01.01.2021 AU 31.12.2021

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES:

La SICAV TRESOR est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances en date du 29 octobre 1996.

La SICAV TRESOR a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV TRESOR bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Tunisie Valeurs Asset Management (TVAM), société de gestion d'OPCVM, assure la gestion de la SICAV TRESOR; La Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers arrêtés au 31.12.2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES:

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuilletitres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3-2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société SICAV TRESOR figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société SICAV TRESOR ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « JUILLET 2032».

3-3 Evaluation des autres placements :

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/12/2021, la différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle porté directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparait également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3-4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-5 Opérations de pensions livrées

Titres mis en Pension:

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

Titres recus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus des prises en pension ».

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 Note sur le portefeuille titres:

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2021	% de l'Actif Net
AC1-A. Obligations de sociétés		15 350 295	15 826 185	11,33%
AMEN BANK 2009 A	30 000	598 800	605 465	0,43%
AMEN BANK 2009 B	30 000	598 800	607 444	0,43%
AMEN BANK 2010 SUB	50 000	1 331 500	1 356 920	0,97%
AMEN BANK 2008	10 000	350 000	362 082	0,26%
ATB 2007/1(20 ANS)	20 000	600 000	623 197	0,45%
ATB 2007/1(25 ANS)	31 000	1 363 636	1 418 022	1,02%
ATB 2009/B1	5 000	150 000	154 235	0,11%
ATB SUB 2017 A	22 000	1 760 000	1 853 284	1,33%
ATL 2015/1	10 000	200 000	205 919	0,15%
ATTIJARI LEASING 2015-1/B	10 000	200 000	208 685	0,15%
BH 2009	70 000	1 610 000	1 610 248	1,15%
BNA 2009	10 000	199 600	205 968	0,15%
BTK 2009	50 000	1 331 540	1 394 949	1,00%
CIL 2017/1	30 000	600 000	618 790	0,44%
STB 2008/1	50 000	2 400 000	2 500 024	1,79%
STB 2008/2	2 200	58 019	60 503	0,04%
UIB 2009/1B	40 000	798 400	814 602	0,58%
UIB 2009/1C	30 000	1 200 000	1 225 849	0,88%
AC1-B. Emprunts d'Etat		91 879 625	94 672 706	67,77%
AC1-B.1. Bons du Trésor Assimilables		50 879 625	52 814 302	37,81%
Bons du Trésor Assimilables		50 879 625	52 088 011	37,29%
BTA 6.90-05/2022 (15 ANS)	16 611	17 413 379	18 006 241	12,89%
BTA 5.6 -08/2022 (12 ANS)	35 069	33 466 247	34 081 770	24,40%
Variation d'estimation d	es +/- values	du portefeuille BTA	726 291	
AC1-B.2. EMPRUNT NATIONAL		41 000 000	41 858 404	29,97%
EMPRUNT NATIONAL 2021 CB TF	80 000	8 000 000	8 283 915	5,93%
EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CB TF	180 000	18 000 000	18 444 388	13,20%
EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CB TV	50 000	5 000 000	5 043 307	3,61%
EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CB TF	100 000	10 000 000	10 086 795	7,22%
AC1-C. Autres valeurs (Titres OPCVM)		673 887	679 747	0,49%
FCP HELION MONEO	1 700	173 857	180 549	0,13%
SICAV AXIS TRESORERIE	4 543	500 030	499 198	0,36%
Total portefeuille titres		107 903 807	111 178 638	79,59%

Les mouvements du portefeuille-titres de la SICAV TRESOR :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres de la SICAV TRESOR, se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Solde au 31 décembre 2020	76 989 813	1 856 334	729 223	79 575 370	
* Acquisitions de l'exercice Obligations des sociétés	0			0	
Bons du trésor assimilables	1 856 484			1 856 484	
Emprunt national	41 000 000			41 000 000	
Titres OPCVM	11 334 871			11 334 871	
* Remboursement et cessions de l'exercice Annuités et cessions des obligations des sociétés	-5 068 211			-5 068 211	-765
Annuités et cessions des bons du trésor assimilables	-1 494 037			-1 494 037	-32
Annuités et cessions d'emprunt national	0			0	0
Cession de titres d'OPCVM	-16 715 113			-16 715 113	183 514
* Variation des plus ou moins-values latente			2 926	2 926	
* Variations des intérêts Courus		686 348		686 348	
Solde au 31 décembre 2021	107 903 807	2 542 682	732 149	111 178 638	182 717

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **4 623 648 Dinars** au 31.12.2021, contre **4 590 481 Dinars** au 31.12.2020 et se détaillant comme suit :

Revenus	31/12/2021	31/12/2020
Revenus des obligations	1 026 062	1 477 003
Revenus des Emprunts d'Etat	3 340 038	2 847 188
Revenus des autres valeurs (Titres OPCVM)	257 548	266 290
Total	4 623 648	4 590 481

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2021, à **25 997 242** Dinars, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme, en Certificats de Dépôt, en Dépôt à Terme et en pensions livrées. Il se détaille comme suit :

AC2-A-1 Certificats de dépôts :

Décianation	Emetteur	Taux	Nombre	Coût	Valeur au	% de
Désignation	Emetteur	I aux	Nonibre	d'acquisition	31.12.2021	l'Actif Net
Certificats de dépôt				12 500 000	12 488 818	8,94%
CDP 10J-03/01/2022	BIAT	7,25	5	2 500 000	2 499 195	1,79%
CDP 10J-04/01/2022	BIAT	7,25	3	1 500 000	1 499 275	1,07%
CDP 10J-05/01/2022	BIAT	7,25	5	2 500 000	2 498 390	1,79%
CDP 10J-09/01/2022	BIAT	7,25	8	4 000 000	3 994 853	2,86%
CDP 10J-10/01/2022	BIAT	7,25	4	2 000 000	1 997 105	1,43%

AC2-A-2 Dépôts à Terme:

Désignation	Taux	Banque	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2021	% de l'Actif Net
Dépôt à Terme		BIAT		4 000 000	4 001 271	2,86%
DAT 90J-30/12/2021	7,25	BIAT	1	4 000 000	4 001 271	2,86%

AC2-A-3 Créances sur opérations de pension livrées :

Désignation	Taux	Banque	Date de Jouissance	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2021	% de l'Actif Net
Créances sur opérations de pensions livrées				9 498 772	9 507 153	6,81%
Prise en pension 3925 BTA 6,00% Janvier 2024 11J-30/12/2021	7,25	AMEN BANK	30/12/2021	3 999 822	4 001 433	2,86%
Prise en pension 2107 BTA 7,40% Février 2030 20J-13/01/2022	7,50	AMEN BANK	24/12/2021	1 999 237	2 002 569	1,43%
Prise en pension 2630 BTA 7,40% Février 2030 18J-14/01/2022	7,50	AMEN BANK	27/12/2021	2 499 718	2 502 322	1,79%
Prise en pension 1052 BTA 7,40% Février 2030 20J-17/01/2022	7,50	AMEN BANK	28/12/2021	999 995	1 000 829	0,72%

AC2-B Disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2021, à **2 708 963 Dinars** et représente les avoirs en banque.

PR2 Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31.12.2021 à **3 765 708 Dinars**, contre **3 920 014 Dinars** au 31.12.2020 et se détaillent comme suit:

Revenus	Du 01/01/2021	Du 01/01/2021
Revenus	Au 31/12/2021	Au 31/12/2021
Revenus des Bons de Trésor à CT	483 335	534 902
Revenus des Certificats de dépôt	1 603 155	2 265 234
Revenus des Autres Placements (Dépôts à Terme)	871 334	1 103 638
Revenus des prises en pension	807 885	16 240
Total	3 765 708	3 920 014

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2021 à **195 444 Dinars**, contre **135 080 Dinars** au 31.12.2020 et s'analysent comme suit :

Note	Passif	Montant au 31.12.2021	Montant au 31.12.2020
PA1	Opérateurs créditeurs	150 255	68 913
PA2	Autres créditeurs divers	45 189	66 167
Total		195 444	135 080

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31.12.2021 à 150 255 Dinars contre 68 913 Dinars au 31.12.2020 et se détaille comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31.12.2021	Montant au 31.12.2020
Gestionnaire	62 934	27 565
Dépositaire	24 387	13 783
Distributeurs	62 934	27 565
Total	150 255	68 913

PA2: Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31.12.2021 à **45 189 Dinars** contre **66 167 Dinars** au 31.12.2020 et se détaillent comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31.12.2021	Montant au 31.12.2020		
Etat, impôts et taxes	9 010	11 232		
Redevance CMF	12 348	13 782		
Provision pour charges à payer	5700	6 874		
Rémunération CAC	11 887	27 194		
Jetons de présence	5 582	5 999		
Dividendes à payer des exercices antérieurs	663	1 086		
Total	45 189	66 167		

CH1 Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31.12.2021 à **772 256 Dinars** contre **799 510 Dinars** au 31.12.2020 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Rémunération du gestionnaire	308 902	319 804
Rémunération du dépositaire	154 451	159 902
Rémunération des distributeurs	308 902	319 804
Total	772 256	799 510

CH2 Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31.12.2021 à **213 680 Dinars**, contre **219 619 Dinars** au 31.12.2020 et se détaillent comme suit :

Autros charges d'avalaitation	DU 01/01/2021	DU 01/01/2020	
Autres charges d'exploitation	AU 31/12/2021	AU 31/12/2020	
Redevance CMF	154 449	159 900	
Impôts et Taxes	20 843	22 451	
Rémunération CAC	26 871	27 118	
Jetons de présence	6 848	6 000	
Contribution sociale de solidarité	200	200	
Publicité et Publications	3 646	2 892	
Charges Diverses	823	1 058	
Total	213 680	219 619	

CP1 Note sur le capital :

	2021	2020
Capital au 01/01 (en nominal)		
· Montant	: 149 302 900 Dinars	: 147 498 700 Dinars
· Nombre de titres émis	: 1 493 029	: 1 474 987
· Nombre d'actionnaires	: 2 531	: 3 003
Souscriptions réalisées (en nominal)		
· Montant	: 109 651 500 Dinars	: 170 626 600 Dinars
· Nombre de titres émis	: 1 096 515	: 1 706 266
Rachats effectués (en nominal)		
· Montant	: 124 023 700 Dinars	: 168 822 400 Dinars
· Nombre de titres rachetés	: 1 240 237	: 1 688 224
Capital au 31/12	: 133 045 921 Dinars	: 147 020 137 Dinars
· Montant en nominal	: 134 930 700 Dinars	: 149 302 900 Dinars
· Sommes non distribuables (*)	: -1 884 779 Dinars	: -2 282 763 Dinars
· Nombre de titres	: 1 349 307	: 1 493 029
· Nombre d'actionnaires	: 2 279	: 2 531

(*) Les sommes non distribuables s'élèvent à **-1 884 779 Dinars** au 31.12.2021, contre **-2 282 763** Dinars au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

31.12.2021 31.12.2020

Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-2 282 763	-2 472 210	
1- Résultat non distribuable de la période	185 822	241 778	
□ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	2 926	-341 834	
□ +/- values réalisées sur cession de titres.	182 897	583 612	
2- Régularisation des sommes non distribuables	212 163	-52 331	
☐ Aux émissions	-1 555 674	-2 770 976	
□ Aux rachats	1 767 836	2 718 645	
Total sommes non distribuables	-1 884 779	-2 282 763	

CP2 Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmentés des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV TRESOR et des somme distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31.12.2021 se détaille ainsi :

	31.12.2021	31.12.2020
Résultat distribuable de la période	7 403 420	7 491 367
Régularisation du résultat distribuable de la période	- 760 746	-292 728
Sommes distribuables des exercices antérieurs	803	139
SOMMES DISTRIBUABLES	6 643 477	7 198 778

5. AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par action	<u>31.12.2021</u>	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>	31.12.2018	31.12.2017
Revenus des placements	6,218	5,700	6,906	6,294	5,099
Charges de gestion des placements	-0,572	-0,535	-0,621	-0,668	-0,577
• Revenus net des placements	5,645	5,165	6,285	5,626	4,522
Autres charges d'exploitation	-0,158	-0,147	-0,167	-0,171	-0,526
Résultat d'exploitation	5,487	5,018	6,118	5,455	3,996
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,564	-0,196	-1,086	-1,292	-0,476
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	4,923	4,821	5,032	4,164	3,519
 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation) 	0,564	0,196	1,086	1,292	0,476
Variation des +/- values potentielles/titres	0,002	-0,229	1,954	-0,266	0,549
 Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres 	0,136	0,391	-1,836	0,131	-0,789
• Frais de négociation des titres	0,000	0,000	0,000	-0,001	0,000
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	0,138	0,162	0,118	-0,136	-0,240
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	5,625	5,180	6,236	5,319	3,756
Résultat non distribuable de l'exercice	0,138	0,162	0,118	-0,136	-0,240
Régularisation du résultat non distribuable	-0,006	-0,015	-0,013	0,039	0,032
Sommes non distribuables de l'exercice	0,132	0,147	0,105	-0,097	-0,208
Distribution des dividendes	4,821	5,033	4,163	3,520	3,835
Valeur liquidative	103.527	103,292	103,357	102,382	101,836

5-2 Ratios de gestion des placements	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2017
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,500%	0,500%	0,500%	0,500%	0,500%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,138%	0,137%	0,134%	0,128%	0,456%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,793%	4,685%	4,923%	4,086%	3,461%
Actif net moyen	154 474 647	159 899 476	183 285 979	259 912 379	333 531 039

5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

5.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV TRESOR est confiée à « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT ». Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV TRESOR ;
- La gestion comptable de SICAV TRESOR ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

En contrepartie de ses prestations, « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT » perçoit une rémunération de 0,15 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion, en la portant de 0,15% TTC à 0,20% TTC de l'actif net l'an.

Cette modification est entrée en vigueur depuis le 1er Janvier 2016.

5.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV TRESOR. Elle est chargée, à ce titre:

- De conserver les titres et les fonds de la SICAV TRESOR ;
- D'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré;
- De la mise en paiement des dividendes ;
- Du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,15% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration de SICAV TRESOR, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la baisse la commission de dépôt, payée par la SICAV en faveur de la BIAT, en la ramenant de 0,15% TTC à 0,10% TTC de l'actif net, l'an.

Cette modification est entrée en vigueur depuis le 1er Janvier 2016.

5.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, TUNISIE VALEURS (ayant remplacé BIATCAPITAL à partir du 15/07/2021) perçoivent une commission de distribution de 0,20% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV TRESOR et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

5.4 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicité et de promotion et d'autres frais :

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportés par la SICAV et ce, depuis le 1er janvier 2016.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2021

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la Société « SICAV TRESOR » arrêtés au 31 Décembre 2021, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 139 884 842 dinars, un actif net de 139 689 398 dinars et un bénéfice de la période de 7 589 243 dinars.

Nous avons effectué l'examen des états financiers annuels ci-joints de la Société « SICAV TRESOR » comprenant le bilan au 31 Décembre 2021, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « SICAV TRESOR » au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Paragraphes post Conclusion

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

La note 3.2 des états financiers décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « SICAV TRESOR » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ce point.

3. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la règlementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la règlementation en vigueur incombe à la direction. Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur. Tunis, le 29 mars 2022 Le Commissaire aux Comptes : **LEJ AUDIT Bessem JEDDOU**

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2021

I. Conventions réglementées

1.1. Convention conclues au cours de l'exercice 2021

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice 2021.

1.2. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2021

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2021 :

- La société « SICAV TRESOR » a conclu une convention avec la société « BIAT ASSET MANAGEMENT » pour la gestion du portefeuille et la gestion administrative, financière et comptable. La « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT » a remplacé « BIAT ASSET MANAGEMENT » à partir du 05/03//2021. En rémunération des services de gestion, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,20% TTC de l'actif net de « SICAV TRESOR » calculée quotidiennement. La commission TTC facturée en 2021 est de 308.902 dinars.
- La société « SICAV TRESOR » a conclu une convention de dépôt avec la « BIAT ». En rémunération des services de dépôt, la « BIAT » perçoit une rémunération annuelle de 0,10% TTC de l'actif net de « SICAV TRESOR » calculée quotidiennement. La commission TTC facturée en 2021 est de 154.451 dinars.
- Votre société a conclu une convention de distribution des titres « SICAV TRESOR » avec les sociétés « BIAT CAPITAL », « BIAT ASSET MANAGEMENT » et la « BIAT ». La « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT » et « TUNISIE VALEURS » ont remplacé « BIATCAPITAL » et « BIAT ASSET MANAGEMENT » à partir du 15/07/2021. En rémunération des services, les distributeurs sus-indiqués perçoivent ensemble une commission de distribution de 0,20% TTC l'an, prélevée sur l'actif net de la SICAV TRESOR et ce au prorata de la distribution. La commission TTC facturée en 2021 est de 308.902 Dinars.

II. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence. Les jetons de présence pris en charge au titre de l'exercice 2021 totalisent un montant brut de 6.848 DT.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Le Commissaire aux Comptes :

Tunis, le 29 mars 2022

Bessem JEDDOU